UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00010071 9

Bellemare, Joseph Elzéar
Deux cent cinquantième
anniversaire de la fondation
de Nicolet

F
5497
N5B45

Deux cent cinquantième anniversaire de la fondation de Nicolet

---

CONFERENCE

DONNÉE DANS LA

CATHEDRALE DE NICOLET

LE 23 NOVEMBRE 1919

— PAR —

M. l'abbé Elzéar Bellemare

Auteur de l'histoire de La Baie-du-Febvre

TROIS-RIVIÈRES
IMPRIMERIE P. R. DUPONT
Coin N.-D. et St-Antoine

Deux cent cinquantième anniversaire
de la fondation de Nicolet

CONFERENCE

DONNÉE DANS LA

CATHEDRALE DE NICOLET

LE 23 NOVEMBRE 1919

— PAR —

M. l'abbé Elzéar Bellemare

Auteur de l'histoire de La Baie-du-Febvre

TROIS-RIVIÈRES
IMPRIMERIE P. R. DUPONT
Coin N.-D. et St-Antoine

LIBRARY
SEP 12 1972
UNIVERSITY OF TORONTO

F
5497
N5B45

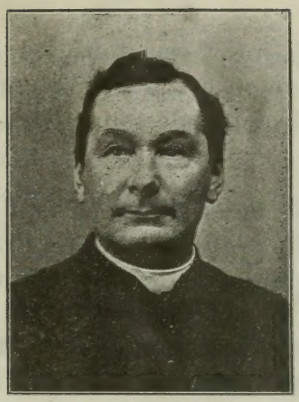

L'ABBÉ J. E. BELLEMARE

250ième ANNIVERSAIRE

DE LA

FONDATION DE NICOLET

NOVEMBRE 1919

Conférence donnée dans la cathédrale de Nicolet, le 23 novembre 1919.

Laudemus viros gloriosos, parentes nostros, in generatione suâ.

Louons ces hommes pleins de gloire, qui sont nos pères et dont nous sommes la race. *Ecclé. Ch. 44, v. I.*

MONSEIGNEUR,

MES FRÈRES,

C'est une tâche bien agréable pour moi de répondre à la bienveillante invitation, qui m'est faite, de vous entretenir d'un événement tout à fait digne de votre attention, et

qui est de nature à intéresser tous les habitants de Nicolet.—C'est événement est le 250ième anniversaire de l'établissement de Nicolet et de son existence comme localité distincte.

Il y a exactement deux siècles et demi cet automne, une compagnie de soldats colons, levée en France par le capitaine Laubia à la demande de l'intendant Talon, venait au Canada, non pour faire la guerre, mais pour coloniser le pays, et choisissait Nicolet comme lieu de colonisation. Les écrits du temps nous affirment que tous se sont établis ici avec leur capitaine pour seigneur, et y sont demeurés au moins quelques années, et c'est là l'origine, attestée par des documents authentiques, de l'établissement de Nicolet. Nous avons en mains le premier acte de concession connu, daté du 27 novembre 1669. L'anniversaire tombe ainsi jeudi prochain.

Ce n'est pas sans un légitime orgueil que les historiens scrutent minutieusement les annales de notre passé. Des écrivains, aussi ignorants que mal disposés envers la race canadienne-française, ont osé jeter du discrédit sur nos origines et affirmer que notre pays a été colonisé par les rebuts de la société française. Le cœur bondit d'indignation à la pensée d'une affirmation aussi dénuée de fondement. Nous nous ne sommes pas les descendants de parias. Nos pères ont été choisis parmi des hommes solidement et honorablement trempés au physique et au moral. Et cela est vrai particulièrement de Nicolet, dont les pionniers ont été pris parmi l'élite du peuple français de l'époque. Quelques-uns d'entr'eux appartenaient à la noblesse. Tous étaient les membres de familles, pauvres peut-être, mais braves et honnêtes, la plupart possédant un certain degré d'instruction, et des aptitudes exigeant une force d'âme et de corps plus qu'ordinaire.

Vous me permettrez de jeter avec vous un coup d'œil sur cette origine locale, dont nous commémorons en ce jour le cinquième jubilé ou cinquantenaire. Voyons en premier lieu quelques événements préliminaires à la fondation, qui me semblent mériter une attention spéciale ; puis nous parlerons de la fondation proprement dite de notre localité.

Le seul énoncé du sujet à traiter vous fait comprendre qu'il ne s'agit pas d'une instruction dogmatique ou morale, mais d'une conférence historique, que vous me permettrez de donner d'une manière familière. Puisse-t-elle exciter votre admiration et votre reconnaissance envers la Providence, qui a veillé avec sollicitude sur le berceau et l'existence de notre peuple, comme Elle l'a fait pour le peuple de Dieu.

§ I

Evénements préliminaires.

1. **Noms donnés à la rivière.** — La première question qui se pose en abordant ce sujet, c'est l'origine même du nom de Nicolet, appliqué à la rivière, puis à la seigneurie, à la paroisse, au comté et au district.

Le 4 juillet 1634, jour de la fondation du poste et du fort des Trois-Rivières, se trouvait présent, outre M. de la Violette, le Père de Brébeuf et autres, un homme remarquable, qui, depuis 1618, année de son arrivée au pays, rendait à la religion et à la patrie des services inapréciables comme découvreur et interprète des nations sauvages. Cet homme de bien s'appelait Jean Nicolet. Ce fut en son honneur que l'on commença à cette époque à donner à notre rivière le nom de Nicolet, comme on a donné à deux

autres rivières voisines ceux de Rivière Godfroy et Rivière Marguerie, en mémoire d'autres interprètes célèbres, les trois Godfroy et François Marguerie. Il faut dire R. Marguerie, et non pas R. Marguerite.

Jusqu'alors notre rivière portait le nom de R. du Pont, en mémoire du sieur du Pont-Gravé, dit Pont-Gravé, riche négociant de Saint Malo, qui aida Champlain à coloniser le pays. Le nom était honorable et aurait pu être conservé.

Une carte de 1643, éditée à Paris par Jean Boisseau, inscrit à la place de la rivière le nom de R. du Gast. Cette dénomination rappelle le fondateur de Port-Royal, Pierre du Gast, sieur de Monts, lieutenant général de la Nouvelle-France, qui a contribué à la colonisation du pays et à la fondation de Québec, en 1608. De Monts était protestant, ce qui explique pourquoi, durant son administration, jusqu'à 1614 inclusivement, le Canada a été privé de missionnaires. La dénomination de Rivière du Gast, sur la carte susdite, doit venir des huguenots, et nous devons être bien aises qu'elle n'ait pas prévalu.

Les premiers seigneurs de Nicolet tenteront à leur tour de substituer leurs noms aux trois précédents. Pierre Mouet, sieur de Moras, la nommera rivière Moëtte ; Arnauld de Laubia la désignera sous le titre de rivière Laubia, et enfin Michel Cressé réussira à faire prévaloir de son vivant celui de rivière Cressé.

La dénomination de Nicolet, qui nous rappelle l'illustre Jean Nicolet, l'une des gloires les plus pures de ce district et du pays tout entier, est restée définitivement attachée à cette rivière.

2. **Jean Nicolet.**—Quel a été ce Jean Nicolet, dont le nom est imprimé en caractères indélébiles sur le sol de ce territoire ? Ce personnage, à lui seul exigerait une longue conférence. Pour ne pas être trop long, nous devons nous borner aux points les plus saillants de son histoire.

Un mot d'abord sur le rôle d'interprète confié à Jean Nicolet par la cour de France. Les interprètes étaient les avant-coureurs, les précurseurs de l'Eglise et de l'Etat auprès des nations sauvages ; ils préparaient les voies aux missionnaires pour la conversion des infidèles, et aux compagnies chargées des intérêts de la Nouvelle-France, pour leur rendre les indiens favorables.

On comprend quel soin prenait l'Etat pour en faire un choix judicieux. Ce devaient être des jeunes gens instruits, solidement trempés au physique et au moral, d'un jugement sain, d'un bon extérieur, doués enfin des qualités propres à les faire aimer et respecter des sauvages. Il y en avait plusieurs du temps de Nicolet, tels que les Godfroy, Marguerie, Hertel, le Tardif, Marsolet, Brûlé.

Arrivé en 1618, âgé de vingt ans, Nicolet fut tout de suite envoyé à l'Ile des Allumettes, plus haut que la ville d'Ottawa. C'était le chef-lieu des Algonquins et l'endroit le plus propre à l'étude de leur langue et de leurs mœurs. Il y passa deux ans, partageant en tous points leur mode d'existence, leurs fatigues et leurs dangers sans voir aucun français durant tout ce temps. Il eut occasion de rester plusieurs fois sept ou huit jours sans rien manger, et une fois il fut sept semaines entières sans autre nourriture qu'un peu d'écorce de bois.

De là on l'envoya au lac Nipissing, où il passa neuf ans, dans un genre de vie plus tolérable. Il avait conquis le respect et l'affection des sauvages, et y vécut comme un chef. " Là, il passait pour un de cette nation, disent les mémoires du temps, entrant dans les conseils fort fréquents à ces peuples, ayant sa cabane et son ménage à part, faisant sa pêche et sa traîte. " Des relations fréquentes avec les nations voisines lui permirent d'apprendre à perfection les trois langues algonquine, huronne et iroquoise.

Tous les ans il amenait les algonquins à Québec pour la traite des fourrures et en profitait pour remplir ses devoirs religieux, auxquels il ne cessa d'être fidèle, en autant que le permettaient les circonstances.

L'acte le plus important de Nicolet, pendant son séjour chez les algonquins, fut un traité de paix conclu entr'eux et les iroquois, leurs ennemis séculaires, dont la rivalité fut une cause de grands malheurs pour la colonie. Par son prestige et ses conseils, il amena les algonquins, qui étaient les plus forts, à faire à leurs ennemis des propositions de paix. C'était vers 1622. A la tête de quatre cents algonquins, il se rendit lui-même au pays des iroquois, qui les reçurent avec honneur et acceptèrent les conditions posées.

C'était un immense service à rendre au pays. La paix régnait désormais dans la colonie entière ; et si on eût pu la maintenir, nos pères auraient évité ces horribles massacres, dont ils furent victimes, eux et leurs missionnaires.

Qui donc a entravé l'œuvre de Nicolet ? Qui a détruit cette paix si désirable ? L'histoire attribue le tort, en grande partie du moins, à la jalousie anglaise, qui voyait d'un mauvais œil les progrès de l'élément français en Amérique ; à la perfidie de certains marchands, ennemis du nom français, qui, pour favoriser leur commerce et anéantir le nôtre, soudoyaient contre nous la barbarie inconsciente des iroquois. Le cœur saigne, quand on songe aux malheurs dont cette rivalité fut la cause. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet. Mais passons...

En 1629, les anglais, toujours jaloux, s'emparèrent de Québec, et Champlain, le chagrin dans l'âme, dut retourner en France. Ce fut une dure épreuve pour Nicolet et les interprètes.... Que faire ?.... Se donner aux Anglais ? Mais ils perdaient du coup tout le fruit de leur

travail pour en faire bénéficier leurs ennemis. Plutôt que de prendre ce parti, presque tous préférèrent s'enfoncer dans les forêts et rester inconnus des anglais, jusqu'à ce que le drapeau blanc flottât de nouveau sur Québec. Ils en gardaient l'espoir, et ne furent pas décus, puisqu'en 1632 Québec fut rendu à la France par le traîté de Saint-Germain-en-Laye. Ils conservèrent ainsi à la France les conquêtes pacifiques qu'ils avaient faites parmi les indiens. L'interprête Brûlé, qui crut devoir se donner aux anglais, paya de sa vie son allégeance aux nouveaux maîtres. Les hurons, amis des Français, chez qui on l'envoya, le prirent pour un traître, le firent brûler à petit feu et le mangèrent. Cet interprète était d'ailleurs peu recommandable à raison de sa conduite morale.

De retour au pays, Champlain employa Nicolet, dont l'expérience était consommée, à l'exploration de nouvelles terres à coloniser, de nouvelles peuplades à ramener à Dieu. Il serait trop long de raconter ce voyage, qui dura une année. Disons seulement qu'il s'avança plus loin que ne l'avait fait encore aucun européen, et qu'on doit à Nicolet la découverte du lac Michigan, du Wisconsin et de la source du Mississipi. On ne peut contester la découverte du fleuve entier à Joliette et à Marquette, qui le descendirent jusqu'à son embouchure. Mais Nicolet l'a descendu en partie avant eux, croyant que ses eaux se jetaient dans le Pacifique. Cette erreur était d'autant plus excusable, que les peuples les plus voisins portaient le nom de gens de mer, nouvelles tribus qu'il conquit à la France.

De 1635 à 1642 il demeura à Trois-Rivières, qui venait d'être fondé : il y remplit les fonctions d'interprète et de commis de la traîte du lieu pour la Compagnie des Cent-Associés. Il s'y maria en 1637 avec le filleule de Champlain, enfant de onze ans, fille de Guillaume Couillard, de

Québec. Nicolet avait trente-neuf ans, ce qui ne l'empêcha pas d'être heureux en ménage.

Il mourut en 1642, âgé de quarante-quatre ans, et sa mort, comme sa vie, fut un acte d'héroïsme.

Une troupe d'Algonquins, ayant capturé un Sokokiois, sauvage ennemi de leur race, l'amena à Trois-Rivières pour le tourmenter. C'était le 19 octobre 1642. Le malheureux fut livré à la barbarie des hommes, des enfants et des femmes, ces dernières n'étant pas les moins actives dans ces sortes de supplices. En vain le Père Lejeune, en vain les autorités civiles intercédèrent pour le prisonnier auprès de ses bourreaux : ceux-ci, qui étaient païens, répondirent par de nouveaux tourments infligés à leur victime.

On se trouva fort en peine de savoir comment le délivrer. Nicolet eût pu être d'un grand secours en cette circonstance. Mais il était absent, à Québec, depuis quelques semaines. On prit le parti d'envoyer un canot à Québec solliciter son intervention. Le généreux employé, n'écoutant que son cœur, se jeta sans tarder dans une chaloupe, avec M. de Chavigny et deux ou trois autres qui allaient à Sillery. C'était vers les sept heures du soir, au milieu d'une tempête épouvantable. Ils n'étaient pas arrivés à Sillery qu'un coup de vent du nord-est chavira la chaloupe. Les naufragés s'accrochèrent à l'embarcation renversée, sans pouvoir la remettre à flot. Alors Nicolet, s'adressant à M. de Chavigny, dit : " Sauvez-vous, vous savez nager, je ne le sais pas. Je m'en vais vers Dieu. Je vous recommande ma femme et ma fille."

M. de Chavigny se jeta à la nage et atteignit la terre avec beaucoup de peine. Les malheureux, qui restaient cramponnés à la chaloupe, se virent emportés par les vagues, à mesure que le froid les gagna.

La perte de Nicolet fut vivement regrettée, car il s'était concilié l'estime et l'affection, non-seulemenu des Français, mais encore des sauvages. Souvent déjà, il s'était exposé au danger de la mort pour des motifs de charité. " Il nous a laissé, observe le Père Vimont, des exemples qui sont au-dessus de l'état d'un homme marié et tiennent de la vie apostolique, et laissent une envie aux plus fervents religieux de l'imiter."

3. **Incursion des Iroquois à Nicolet.**—Du temps de Nicolet, notre territoire était inhabité, et rien dans les anciens documents ne prouve qu'il y ait eu des colons residants avant 1669. Le poëte Louis Fréchette, pourtant, raconte dans sa " Légende d'un peuple " un fait dramatique, qui aurait eu lieu ici, à la place même de la cathédrale, avant cette époque. Trois pionniers s'y seraient établis dans le voisinage des pins séculaires. Ils y vivaient dans la paix, lorsque l'un d'eux, étant allé commencer la moisson avec sa famille, composée de sa femme et de trois enfants, fut victime de la férocité des iroquois, qui les massacrèrent tous, à l'exception d'un enfant de six mois. La mère, emmenée captive, sans doute pour mourir la dernière dans d'horribles tortures, avait réussi à le soustraire à leur rage, en le cachant sous une javelle.

Cet enfant, qui a été sauvé, serait la souche de l'une de nos familles. Le poëte tenait ce récit de J.-B. Auclair, voyageur qu'il aurait connu dans sa jeunesse.

Ce fait est peut-être du domaine de la légende. Nous serions heureux de savoir s'il y a en ce récit un fonds de vérité. Ceux d'entre vous qui auraient connu J.-B. Auclair, ou auraient quelque connaissance de cette tradition, nous obligeraient de nous fournir des renseignements un peu précis.

§ II

Etablissement de Nicolet.

1. **Les pionniers.** — C'est en 1669 que les pionniers, d'après les documents connus, ont mis le pied pour la première fois dans les forêts vierges de Nicolet, dans l'intention de s'y établir. Le capitaine de Laubia, avons-nous dit, vint s'y fixer, en l'automne de cette année, à la demande de l'intendant Talon, avec une cinquantaine de colons. Ce capitaine connaissait déjà le pays. Il y était venu en 1665, avec le régiment de Carignan, à la tête d'une compagnie qui se fixa à Trois-Rivières. Trois ans après, en 1668, le régiment était licencié, et les soldats avaient la liberté de retourner en France ou de rester au Canada. Laubia, avec la moitié environ de sa compagnie, retourna en Europe. L'autre moitié préféra rester et s'établit en divers endroits de la colonie.

Parmi ces derniers, l'enseigne Pierre Mouet, sieur de Moras, opta pour Nicolet, et fit des démarches non seulement pour y obtenir un lot, mais même l'octroi d'une seigneurie. Il crut avoir réussi, sans doute sur une promesse verbale, et, l'année suivante, en 1669, il commençait à s'y établir avec quelques uns de ses soldats et autres jeunes gens des Trois-Rivières.

Laubia, de son côté, avait jeté les yeux sur Nicolet, dans les mêmes vues que Moras. Une circonstance heureuse vint favoriser son retour au Canada.

L'intendant Talon demandait au roi d'expédier dans la colonie, non pour faire la guerre, mais pour s'y établir, six nouvelles compagnies. Elles furent levées par les officiers qui étaient rentrés en France avec M. de Salières, et qui,

comme Laubia, n'avaient pas tardé à le regretter. C'étaient les capitaines Laubia, Chambly, La Durantaye, Berthier, Grandfontaine et Perrot. De ces six compagnies, l'une, celle de M. de Grandfontaine, fut détachée en Acadie. Il restait deux cent cinquante hommes pour le Canada. L'année suivante, 1670, ils étaient tous établis dans l'étendue de la seigneurie de leur capitaine. (E. Salone. La colonisation de la Nouvelle-France, p. 167 et 190).

Nous aurions donc cinquante soldats qui se seraient établis dans la seigneurie de Laubia (Nicolet) dès 1669, et se seraient joints aux quelques jeunes gens des Trois-Rivières, qui les y avaient précédés.

A son retour, Laubia trouva Pierre Mouet en frais de s'établir sur l'ile Moras, et se considérant déjà comme seigneur de Nicolet.

Prévoyant la compétition que lui susciterait l'arrivée de son capitaine, Mouet s'empressa de faire acte de possession de la seigneurie, en donnant des actes de concession. Le plus ancien de ces actes connu est daté du 27 novembre 1669, est écrit sur beau parchemin, et accordé à trois jeunes gens des Trois-Rivières, Jean Pepin, Jacques Pepin et Bernard de Castolay. Sur cet acte, il donne à la rivière Nicolet, le nom de rivière Moëtte.

Que valait cette concession ? Elle était nulle de plein droit, comme il fut prouvé devant le comte de Frontenac, le 27 août 1678.

Laubia paraît s'être établi quand même à Nicolet, qu'il appellera à son tour rivière Laubia, s'y bâtit un manoir en 1670 et vint y résider avec sa compagnie. Dès leur arrivée 1669, les soldats, sous la direction des charpentiers qu'ils amenaient avec eux, levèrent des chantiers provisoires, pour y passer l'hiver. Ils apportaient d'ailleurs des vivres et autres objets de première nécessité, hardes, instruments de travail, subsistance de deux années. (E. Salone, p. 174).

Laubia s'empressa de dresser un plan de concession des lots qu'il distribua aux nouveaux colons. En en prenant possession, ces derniers s'obligeaient à abattre et mettre en culture, dès la première année, au moins deux arpents de terre, et d'y bâtir une petite maison. (E. Salone, p. 175). En 1670, ils étaient déjà tous établis, et l'année suivante, un bon nombre d'entre eux se mariaient avec des filles venues de France. Les actes de l'état civil mentionnent un mariage en 1670 et huit en 1671.

2. **Première desserte religieuse.** — Il serait intéressant de savoir quand a commencé la desserte religieuse de ces pionniers. C'est le 17 août 1672 que les régistres des Trois-Rivières signalent pour le première fois l'offrande du Saint Sacrifice à Nicolet. La mission, donnée par le Père Claude Moireau, se fit ce jour-là dans le manoir de Laubia, en bas de la rivière.

Nous sommes d'opinion que les Récollets ont dû y célébrer la messe plusieurs fois avant cette date, et probablement dès l'arrivée de la compagnie de Laubia en 1669. Un groupe d'une soixantaine de colons devait exiger une mission, au moins de temps à autre. Les régistres ne signalaient cette mission, que dans les actes de baptême faits à domicile le même jour. S'il n'y avait pas de baptême ce jour-là, la mission se trouvait passée sous silence. Or il ne put y avoir de baptême à Nicolet avant 1672, comme on le constate par le Dictionnaire Généalogique de Tanguay et autres documents. Les soldats établis en 1669 étaient tous célibataires.

Les régistres parlent de trois maisons où l'on a dit la messe à Nicolet dans, les premiers temps : le manoir de Laubia, vendu à Cressé en 1673, celui de Moras, dans l'île de ce nom, et la maison de Pierre Pepin, à la Pointe-aux-Sables (Port-Saint François), à la place de la résidence actuelle de M. François Manseau.

3. **Schisme seigneurial.**—La présence simultanée à Nicolet de deux seigneurs prétendant à la même seigneurie, fut une cause de malaise pour la petite colonie naissante. Il en résulta deux groupes distincts de colons soumis à une censive différente, l'un comprenant les jeunes gens des Trois-Rivières, qui avaient accompagné ou précédé le seigneur Mouet et tenaient de lui leurs concessions ;. . . l'autre constitué par les cinquante soldats établis par Laubia dans la seigneurie, qui relevaient de son autorité et lui donnaient allégeance.

Ce schisme, d'ordre purement matériel, nuisit à l'homogénéité du plan de concessions, chacun des seigneurs y suivant une orientation différente. Le plan cadastral de 1709 fait ressortir clairement ce manque d'unité. Moras parait concéder ses terrains sans un plan bien arrêté, ne s'occupant pas de l'orientation. (Voir les lots marqués : Laforce, Babie, Le Breton, Daneau, La Garenne). L'autre, suit un plan de concession bien défini et toutes ses concessions des deux côtés de la rivière et jusque dans l'Ile-à-la-Fourche, sont exactement parallèles, allant toutes du nord-est au sud-ouest.

Mais, si Moras était mauvais arpenteur, il était colon pratique et avait l'œil juste pour le choix du site de ses lots, qui sont demeurés occupés, tandis que ceux de Laubia ont presque tous été abandonnés. (Cette désertion générale explique les nombreuses lacunes de la carte de 1709, et pourquoi les lots occupés à cette date sont disséminés sans suite ni ordre apparent). Ce fut en effet sur les terres de Moras que fut bâtie la première église et établi le premier village.

Ce schisme dura trois ans, de 1669 à 1672. En cette dernière année, le litige fut porté devant l'intendant Talon, qui donna gain de cause à Laubia, personnage important, en lui octroyant la seigneurie de Nicolet, par acte du 27

octobre. Quant à Mouet de Moras, personnage moins en évidence, il le récompensa de son zèle pour la colonisation, en lui octroyant l'île Moras seulement. Il se trouvait seigneur sans censitaires, et perdait toutes ses concessions.

Le jugement octroyant à Laubia la seigneurie de Nicolet était équitable, puisque ce dernier était venu, avec sa compagnie, à la demande expresse de Talon, et qu'il était considéré généralement comme le seigneur légitime ; tandis que Mouet de Moras, venu de lui-même, n'avait d'autre droit que celui de premier occupant.

Mais ce jugement fut désastreux au point de vue de la colonisation. Le noble Laubia, avec sa mentalité militaire et son esprit aventurier, était peu propre à la vie de pionnier, peu qualifié pour l'établissement et le défrichement d'une seigneurie. Le défaut d'expérience et de connaissances pratiques en agriculture le rendait inapte à guider, à faire progresser la nouvelle exploitation. Le seigneur était tout dans la colonie naissante ; s'il manquait à ses censitaires, tout languissait. Ce fut hélas ! le sort de l'établissement de Nicolet.

A peine en possession de son titre, Laubia quitta la seigneurie, qu'il vendit l'hiver suivant (27 février 1673) au sieur Michel de Cressé ; et la plupart des colons, abandonnés de leur seigneur, désertèrent leurs lots, comme le prouve le recensement de 1681.

4. **Expédition de 1671.**—Lorsqu'il s'agissait de prendre l'épée contre l'Iroquois, de défendre le pays contre ses agresseurs, Laubia était dans sa sphère et se révélait homme supérieur. La deuxième année après son arrivés à Nicolet, en 1671, M. de Courcelle jugea nécessaire d'organiser une expédition contre les Iroquois du Lac Ontario, qui n'étaient soumis qu'à moitié. Laubia, mandé par le

gouverneur, n'hésita pas à partir avec cinquante six hommes choisis, et, si l'on en croit les historiens du temps, il y fit des merveilles. (Hist. du Montréal, par Dollier de Casson, p. 203). L'expédition eut lieu après les semailles, du 2 au 16 juin. Il est naturel de penser qu'il se fit accompagner de plusieurs de ses soldats colons, en particulier du sergent Petit-Bruneau, qui se recommandait à raison de son grade. (Pour plus de détails, voir : Ferland, Hist. du Canada, II, p. 77).

5. **Octroi de la seigneurie.**—L'établissement de Nicolet remonte à l'année 1669, mais la seigneurie ne fut érigée et octroyée que trois ans plus tard, le 29 octobre 1672. Cette dernière date, la seule légale, doit, ce nous semble, être considérée comme celle de la fondation de Nicolet, qui célèbrera en 1922 le 250e anniversaire de son érection en seigneurie.

Nous en concluons que l'origine de Nicolet remonte à deux dates principales, celle de son établissement par les seigneurs opposés, Moras et Laubia, en 1669, et celle de son érection en deux seigneuries, Nicolet et l'Ile Moras, le 29 octobre 1672.

MONSEIGNEUR J. S. H. BRUNAULT,

EVÊQUE DE NICOLET

6. **L'ancêtre Joseph Petit sieur Bruneau.**—L'un des principaux soldats-colons arrivés à Nicolet avec Laubia, en 1669, est le sergent Joseph Petit dit Bruneau, ancêtre de Mgr. J. S.-H. Brunault, évêque de Nicolet. Le seigneur Laubia lui assigna une terre de 4 arpents de front sur une profondeur indéterminée. (1) Les concessions ordinaires avaient trois arpents de front. On concédait quatre arpents ou davantage aux officiers les plus méritoires. Le pionnier, qui était âgé de 24 ans et célébataire comme tous ses compagnons, se mit à l'œuvre avec un courage digne d'éloges. Cinq ans après, époque où il vendit cette terre à Louis Lavallée (21 octobre 1674), il avait défriché sept arpents de terre, bâti une maison confortable de 27 x 17 pieds et une grange de 30 x 20 pieds, les deux bâtisses "closes de pieux," dit l'acte, c'est-à-dire, entourées d'un fort pour sa protection contre les Iroquois, dont les incursions étaient toujours à redouter. Sept arpents défrichés en cinq ans, vu les moyens restreints à sa disposition, constituaient un travail difficile à surpasser en ces temps primitifs. La plupart des autres lots étaient bien moins avancés.

On ne constate plus la présence du sieur Bruneau à Nicolet après 1674. L'année suivante, il se marie à Trois-Rivières avec M.-Madeleine Chesnay, et tous ses enfants y sont baptisés jusqu'en 1695. D'après l'histoire des Ursulines des Trois-Rivières, (Vol. I, p. 115), il y tenait une maison de commerce en 1678, et, en 1683, on le voit organiser une expédition à la Baie d'Hudson, pour le commerce des fourrures, en société avec M. M. de la Chesnaye, Gitton, et la dame veuve Sorel. (Bulletin des Recherches Historiques, Juillet 1919 p. 194.)

---

(1) L'acte du 21 octobre 1674 dit : " Bornée au N.-E. par le chenail de la rivière de Nicolet, en montant à Jean Joubert, en descendant à André Marsille. " Ces données pourront permettre, moyennant des recherches ultérieures, à en déterminer l'emplacement précis.

Il est probable qu'il conserva des relations assez intimes avec ses amis de Nicolet. On voit, en effet, l'aîné de ses enfants, Joseph, baptisé en1676, épouser en1709 M. Anne Delpé-Sincerny, dont le père, François, a possédé la première terre de l'Ile-à-la-Fourche.

Le commerce du sieur Petit-Bruneau dut être prospère, puisqu'il le mit en mesure d'acquérir en deux transactions distinctes la seigneurie de Maskinongé.

Joseph Bruneau, bourgeois des Trois-Rivières, dit Mgr. Nap. Caron, (Désaulniers. Recherches généalogiques, p.p. 60 et 6), acheta de Pierre Le-Gardeur une seigneurie d'une lieue et demie de long sur pareille profondeur dans les terres situées dans le lac St-Pierre et appelée Maskinongé. Le contrat fut passé à Montréal devant Mtre Cabassier, notaire royal, le 24 septembre 1686.

Le 4 octobre 1700, dit Tanguay, (Dict. Gén. Vol. 1, p. 478), il ajouta à cette seigneurie, une superficie d'une lieue et quart, à la rivière Maskinongé, qu'il échangea avec le même Pierre Le-Gardeur, contre son emplacement à la Basse-Ville de Québec. Ce doit-être le fief Bruneau et l'origine de sa seigneurie de Maskinongé.

Toute sa vie, le Sieur Petit-Bruneau se distingua comme excellent citoyen et fervent chrétien. Les Ursulines des Trois-Rivières, qui le désignent sous le nom de Sieur de Maskinongé, le tenaient en haute estime. (Hist. des Ursulines des Trois-Rivières, Vol. I, p. p. 115, 236, 257.) tant à cause de ses vertus que de son zèle à promouvoir la colonisation. Sa fille ainée, Marie-Madeleine, entra dans cette communauté, le 23 juin 1703, et y vécut comme une sainte ; les autres enfants firent alliance avec les familles les plus en vue du pays.

*
* *

On peut considérer l'année 1919 comme le 250e anniversaire de l'établissement à Nicolet des ancêtres d'un assez

grand nombre de ses habitants actuels. Les familles Beaubien descendent en ligne directe du côté maternel, du sieur Pierre Mouet, seigneur de l'île Moras. Une étude approfondie devra en relier plusieurs autres aux pionniers de 1669.

Conclusion.—Il est intéressant en ce cinquième jubilé de l'établissement de Nicolet, de rapprocher les premières et les dernières pages des annales de ce coin de terre canadienne. En 1669, à l'arrivée des censitaires de Moras et des soldats-colons de Laubia, Nicolet, encore couvert de forêts vierges, était loin d'être sans charme. C'était l'eldorado des chasseurs trifluviens, qui ne se lassaient pas d'admirer sa belle rivière si poissonneuse, ses riches forêts remplies de gibier de toute sorte, et que dominaient majestueusement les arbres séculaires de la Pointe-aux-Chênes et de la Pointe-aux-Pins. Et M. de la Violette, fondateur des Trois-Rivières, qui a dû les visiter plus d'une fois, aurait pû chanter des lors avec autaut de vérité que son homonyme de 1817 (1) la stance si chère à tout nicoletain:

O Nicolet, qu'embellit la nature
Qu'avec transport toujours je te revois.
Sous les frimas comme sous la verdure,
Tu plais autant que la première fois.

Cette belle nature fit sans doute une heureuse impression sur nos pionniers, lorsqu'ils remontèrent la première fois la rivière pour le choix de leurs lots.

Le temps a terrassé nos chênes et nos pins majestueux. Mais à la place a surgi un merveilleux établissement, cette splendide cathédrale, qui fait l'orgueil du diocèse et du pays tout entier, ces spacieuses maisons d'education, ou tant de jeunes gens des deux sexes trouvent à la fois une formation intellectuelle et morale de premier ordre.

(1) Pierre Laviolette.

A la place des humbles cabanes de 1670, où les pionniers trouvaient une protection bien fragile contre les intempéries et les incursions iroquoises, nous admirons partout aujourd'hui de confortables résidences, où la vie s'écoule calme et heureuse, à l'abri de tout danger extérieur.

Il fait bon se rappeler le souvenir de ces temps primitifs, de ces valeureux jeunes gens, qui n'ont pas craint de quitter famille et patrie, de s'arracher aux embrassements de leurs parents et amis, pour affronter d'abord une traversée longue et périlleuse, puis la rigueur du climat canadien, et les dangers sans nombre de la vie de pionnier.

Ils étaient braves, ces jeunes colons, qui apportaient ici le sang le plus pur de la France catholique du dix-septième siècle, ces soldats colons, qui, à l'exemple des anciens Romains, venaient ici tenir alternativement l'épée pour la défense du pays et de leur coin de terre, et le mancheron de la charrue pour le défrichement de leurs lots. Vous devez être fiers de descendre de tels ancêtres, j'entends de ceux qui ont persévéré et fondé ici des familles stables, et plus encore de n'avoir pas dégénéré, d'avoir conservé immaculé le sang qui coule dans vos veines, de l'avoir vu anoblir par une série de descendants remarquables des deux sexes, qui ont fait et font encore la gloire de cette paroisse. Nous pouvons en toute justice leur appliquer ces paroles de mon texte ; *Laudemus viros gloriosos, parentes nostros, in generatione sua.* Louons ces hommes pleins de gloire, qui sont nos pères et dont nous sommes la race.

Et pour vous, Monseigneur, qu'il doit être doux le souvenir de jeune sergent Bruneau, votre premier ancêtre en ce pays, qui, par une disposition providentielle, a choisi pour premier établissement, Nicolet, qui devait plus tard être le théâtre de votre zèle épiscopal, le centre de votre inlassable activité ! Qu'elle doit vous être chère, la pensée

de cet homme de bien, qui n'a quitté Nicolet, que pour élargir le champ de ses opérations, et travailler sur une plus vaste échelle à la prospérité du pays ! Comme il doit vous être agréable de le suivre à Trois-Rivières, donnant, dans la personne de sa fille ainée, une sainte à l'institut des Ursulines, et à cette ville naissante l'exemple des vertus chrétiennes et sociales, puis à Maskinongé, favorisant la colonisation de sa seigneurie, et offrant au pays, dans ses autres enfants, des chrétiens fervents et des citoyens modèles ! (1)

Remercions, m. f., l'auteur de la nature, qui a été prodigue de ses bienfaits envers Nicolet, et l'a doté dans le cours de ses deux siècles et demi d'existence d'institutions florissantes, qui en font l'honneur et la gloire. Puisse la divine Providence continuer à veiller sur le peuple de cette paroisse, à la faire prospérer sous le rapport matériel comme sous le rapport spirituel, et nous prions Monseigneur de bénir les voeux que nous formons à cette intention.

---

(1) On peut considérer le seigneur Joseph Petit-Bruneau comme le fondateur de la paroisse de Maskinongé, et ce doit être en son honneur que l'autorité ecclésiastique a mis cette paroisse sous le patronage de Saint-Joseph.

On constate en effet, par les rapports annuels et de visite épiscopale, que la seule fondation de messes existant à Maskinongé c nsiste en "trois messes basses annuelles à dire dans l'octave de la Toussaint pour les membres décédés de la famille Bruneau; *qui a donné le terrain de la fabrique.*"

(Rapports de 1874 et 1878.)

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

F
5497
N5B45

Bellemare, Joseph Elzéar
Deux cent cinquantième
anniversaire de la fondati
de Nicolet

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 09 25 04 12 020 7